



## INFORMATIONS SUR LE CALCUL DE LA TAXE DE SEJOUR AU POURCENTAGE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le mode de calcul de la taxe de séjour change pour les hébergements sans classement (hors hébergements de plein air) ou en instance de classement.

Le taux applicable de 5% a été adopté par le SMADC. Si le montant de la taxe calculée est supérieur à 4€ (taux maximum voté), il doit être ramené à 4€ ; si le montant de la taxe calculée est compris entre 2 et 4€, il doit être ramené à 2€ (montant maximum des catégories 4\* voté). Il s'applique sur le montant hors taxe de la location.

**Attention ! Le classement ne concerne que les étoiles et ne doit pas être confondu avec les labels (épis ou clés) ; par exemple, un hébergement uniquement labellisé 3 épis est considéré comme sans classement.**

Comment calculer concrètement le montant de la taxe de séjour au pourcentage?

Exemple 1 : votre meublé sans classement est loué 350€ HT pour 7 nuits et une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de 16 et 19 ans) l'occupent.

Prix de la location par nuit :  $350\text{€}/7 = 50\text{€}$

Prix de la nuitée :  $50\text{€}/4 \text{ occupants} = 12.50\text{€}$

Tarif de la taxe de séjour par nuitée :  $12.50\text{€} \times \underline{5\%} = 0.62\text{€}$

Taxe de séjour à facturer :  $0.62\text{€} \times 7 \text{ nuits} \times 3 \text{ personnes assujetties} = 13.02\text{€}$

Exemple 2 : vous louez une chambre dans votre hôtel sans classement pour 1 nuit à une famille de 4 personnes (2 adultes et 2 enfants de 12 et 14 ans) au tarif de 220€ HT.

Prix de la nuitée par personne :  $220\text{€}/4$  occupants : 55€ par nuitée

Tarif de la taxe de séjour par nuitée :  $55\text{€} \times 5\% = 2.75\text{€}$

**Le montant de 2.75€ est compris entre 2€ et 4€ ; il doit être ramené à 2€.**

Taxe de séjour à facturer :  $2\text{€} \times 2$  personnes assujetties : 4€

Exemple 3 : vous louez un hébergement insolite à 195€ HT pour une nuit à 2 adultes:

Prix de la nuitée par personne:  $195\text{€}/2$  occupants : 97.50€

Tarif de la taxe de séjour par nuitée :  $97.50\text{€} \times 5\% = 4.87\text{€}$

**Le montant de 4.87€ est supérieur au plafond de 4€ ; il doit être ramené à 4€.**

Taxe de séjour à facturer :  $4\text{€} \times 2$  personnes assujetties : 8€